renewi
waste no more

Primes de recyclage et interventions financières

Votre organisation peut-elle bénéficier d'une prime ?

Les déchets n’existent pas. Dans de nombreux cas, Renewi peut faire en sorte qu’ils aient une nouvelle vie. Nous le faisons en collaboration avec vous. Si vous collectez correctement vos déchets industriels, nous travaillerons ensemble à une économie plus durable et circulaire, réduirons notre empreinte écologique et créerons de nouvelles matières premières.

Pour la collecte, le ramassage et le recyclage corrects de nombreux produits et matériaux, les entrepreneurs et les organisations reçoivent même une prime de recyclage ou une intervention financière. Dans cet article, nous répertorions pour vous toutes les primes et interventions, pour savoir si vous avez droit à une prime et comment la demander.

Contenu

Tri des déchets en vue de leur recyclage : vos obligations en tant qu'entrepreneur **04**

Avez-vous droit à une prime de recyclage ? **04**
Responsabilité élargie du producteur (UPV) 04

Types de primes de recyclage ? **05**

Primes de recyclage pour les déchets d'emballage **06**
Prime de départ 06
Prime de conteneur 07
Prime de recyclage 08
Prime de poche 09

Primes pour PMC **10**

Primes de recyclage pour les déchets spécifiques **10**
Pneus de voiture **10**
Matelas 11
Huile usagée 12

Tri des déchets pour le recyclage : vos obligations en tant que propriétaire

Toute personne ayant un numéro d'entreprise est obligée de trier les déchets. Vous ne pouvez donc pas vous contenter de jeter le papier, le carton, le plastique et tous les autres déchets (provenant des emballages) avec les déchets résiduels, mais **vous devez les trier par catégorie.**

Si vous faites collecter vos déchets par Renewi, cela signifie que vous pouvez également recevoir des primes pour le le tri correct de vos déchets industriels.

Avez-vous droit à une prime de recyclage ?

Les entreprises et organisations disposant d'un numéro d'entreprise sont donc légalement tenues de collecter leurs déchets de manière **appropriée. Pour vous récompenser de cet effort et soutenir la transition vers une économie plus circulaire, vous pouvez prétendre à diverses primes.**

Il y a bien sûr certaines conditions à cela, selon l'organisme qui paie les primes ou traite les déchets.

Également pour la collecte et le recueil appropriés de données très spécifiques. Déchets, tels que l'huile, les matelas ou les pneus de voiture, des primes existent.

Responsabilité élargie du producteur (UPV)

Grâce à la responsabilité élargie du producteur, le gouvernement **flamand confie au producteur la responsabilité financière et organisationnelle de la politique des déchets.**
Ainsi, le gouvernement et les entreprises font un effort concerté pour la fermeture des cycles de matériaux.

En tant qu'entreprise ou organisation, avez-vous des produits emballés et importés pour être mis sur le marché belge ? Et produisez-vous ainsi au moins 300 kilos de déchets par an ? Vous êtes alors obligé de démontrer chaque année que 80% de ces emballages sont recyclés. Valipac reconnaît les collecteurs de déchets - comme Renewi - qui collectent vos déchets industriels et veillent à ce que le pourcentage de recyclage soit atteint.

Vous produisez plus de 300 tonnes de déchets industriels par an ? Dans ce cas, vous êtes également tenu de soumettre un plan de **prévention annuel à la Commission interrégionale de l'emballage.**

Pour en savoir plus sur l'UPV et les produits relevant de cette responsabilité, cliquez ici.

Types de primes de recyclage ?

En tant qu'organisation, vous avez la responsabilité d'organiser correctement la collecte de vos déchets d'emballages - bois, pmc, papier/carton, verre et film - et de les faire collecter par un collecteur agréé, **tel que Renewi. Ainsi, nous vous garantissons que vos déchets d'emballages sont collectés et traités correctement.**

Valipac est l'organisme reconnu pour la responsabilité élargie des producteurs d'emballages d'entreprise. Sa mission est de guider les clients dans leur transition vers une économie circulaire pour les emballages d'entreprise. Valipac verse des primes pour le développement durable le traitement des déchets d'emballages commerciaux.

Le soutien financier de Valipac provient des contributions financières de ses clients. Les primes ne sont donc accordées que pour les déchets d'emballages commerciaux qui sont devenus des **déchets sur le territoire belge, qui ont été correctement triés, qui ont été collectés par un collecteur agréé par Valipac et qui sont effectivement recyclés.**

Renewi devra prouver à Valipac que les déchets collectés ont été recyclés. Pour calculer le montant de votre prime, Valipac demande **à Renewi des statistiques sur le recyclage.**

Primes de recyclage pour les déchets d'emballage

Pour la collecte, le ramassage et le recyclage appropriés des matériaux d'emballage, vous pouvez demander une intervention financière sous la forme d'une prime de recyclage.

Pour les déchets d'emballages, il existe chez Valipac quatre primes de recyclage :

Une prime de démarrage pour les

conteneurs sélectiefs dede 150 €

- Une prime de démarrage pour sacs de collecte
- Une prime pour les petits conteneurs sélectifs
- Une prime de recyclage, calculée par tonne
- Une prime 'sacs'

Prime de démarrage pour les conteneurs sélectifs

En tant qu'entreprise ou organisation, vous utilisez pour la première fois un conteneur à rouleaux ou un conteneur de dépôt pour le tri de vos déchets d'emballages commerciaux et vous n'avez pas encore reçu de prime de Valipac ?
Les entreprises qui commencent à trier leurs déchets d'emballages commerciaux à l'aide d'un conteneur sélectif recevront :

- 200 euros pour l'année où elles commencent à trier et disposent d'un conteneur sélectif ;
- 150 euros pour la deuxième année où elles trient et disposent d'un conteneur sélectif ;
- 100 euros pour la troisième année de tri et de mise en place d'un conteneur sélectif.

Par conséquent, la prime de démarrage prolongé peut rapporter jusqu'à 450 euros sur une période de 3 ans.

Ce faisant, Valipac vous donne un coup de pouce supplémentaire pour les déchets des entreprises correctement triés et collectés. Vous pouvez obtenir cette prime en plus des primes récurrentes **de recyclage et de conteneurs.**

Comment demander une subvention de démarrage ?

Demander et recevoir une prime de démarrage est très simple : **Renewi se charge de toutes les démarches administratives** pour vous. Vous vous chargez de trier correctement vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pourrons recycler vos déchets que vous aurez droit à votre prime.

Via MyCertificate de Valipac, vous pouvez suivre vos primes de recyclage. Le montant de la prime sera versé sur le numéro de compte que vous aurez indiqué. Attention : la prime porte sur les performances de l'année précédente.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur part.
- Vous comptabilisez les primes dans la rubrique 74 - Autres produits d'exploitation.
- Vous trouverez les pièces justificatives nécessaires à la comptabilité à l'adresse suivante MyCertificate.
- En fin d'année, Valipac établit un certificat fiscal pour les montants à partir de 250 € et le remet au ministère des finances.
- Vous avez plusieurs succursales sous le même numéro d'entreprise ? Dans ce cas, vous recevrez toutes les primes sur un même document.

Prime pour les petits conteneurs sélectifs

Les entreprises et les organisations qui trient et font collecter leurs déchets d'emballages commerciaux dans des petits conteneurs roulants peuvent demander une prime au conteneur.
Cette prime est une contribution annuelle de 50 euros sur le prix de location des conteneurs d'un volume compris entre 660 et 999 litres.

La prime au conteneur est valable pour tout type de déchets **d'emballages commerciaux et est calculée au prorata du nombre** de jours de location ou de mise à disposition des conteneurs.

Type de conteneur	Premium	Conteneurs de volume
Conteneurs roulants	50 €/conteneur/an	Entre 660 et 8000 litres

(source : https://www.valipac.be/trier-dans-votre-entreprise/#primes)

Comment demander une prime de conteneur ?

Demander et recevoir une prime au conteneur est très simple : **Renewi se charge de toutes les démarches administratives pour** vous. Vous vous chargez de trier correctement vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pouvons recycler vos déchets que vous avez droit à votre prime.

Via MyCertificate de Valipac, vous pouvez suivre vos primes de recyclage. Le montant de la prime sera versé sur le numéro de compte que vous aurez indiqué. Attention : la prime porte sur la performance de l'année précédente.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur
- Vous enregistrez les primes dans le poste 74 - Autres produits d'exploitation..
- Vous pouvez trouver les pièces justificatives nécessaires à la comptabilité via MyCertificate.
- En fin d'année, Valipac établit un certificat fiscal pour les montant à partir de 250 € et le remet au ministère des finances.
- Vous avez plusieurs succursales sous le même numéro d'entreprise ? Dans ce cas, vous recevrez toutes les primes sur un seul document.

Prime de démarrage pour sacs de collecte

Cette prime récompense les entreprises qui achètent pour la première fois des sacs pour la collecte des déchets d'emballags industriels en plastique, et qui n'ont encore jamais bénéficié des primes de Valipac pour les sacs de collecte.

Combien ?
Prime unique de 50 € par type de plastique collecté (film, polystyrène expansé, liens de cerclage)

Comment ?
Elle est octroyée une seule fois par numéro d'entreprise et par type de plastique.

(source : https://www.valipac.be/trier-dans-votre-entreprise/#primes)

Comment demander une prime de conteneur ?

Demander et recevoir une prime au conteneur est très simple : **Renewi se charge de toutes les démarches administratives pour** vous. Vous vous chargez de trier correctement vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pouvons recycler vos déchets que vous avez droit à votre prime.

Via MyCertificate de Valipac, vous pouvez suivre vos primes de recyclage. Le montant de la prime sera versé sur le numéro de compte que vous aurez indiqué. Attention : la prime porte sur la performance de l'année précédente.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur
- Vous enregistrez les primes dans le poste 74 - Autres produits d'exploitation..
- Vous pouvez trouver les pièces justificatives nécessaires à la comptabilité via MyCertificate.
- En fin d'année, Valipac établit un certificat fiscal pour les montant à partir de 250 € et le remet au ministère des finances.
- Vous avez plusieurs succursales sous le même numéro d'entreprise ? Dans ce cas, vous recevrez toutes les primes sur un seul document.

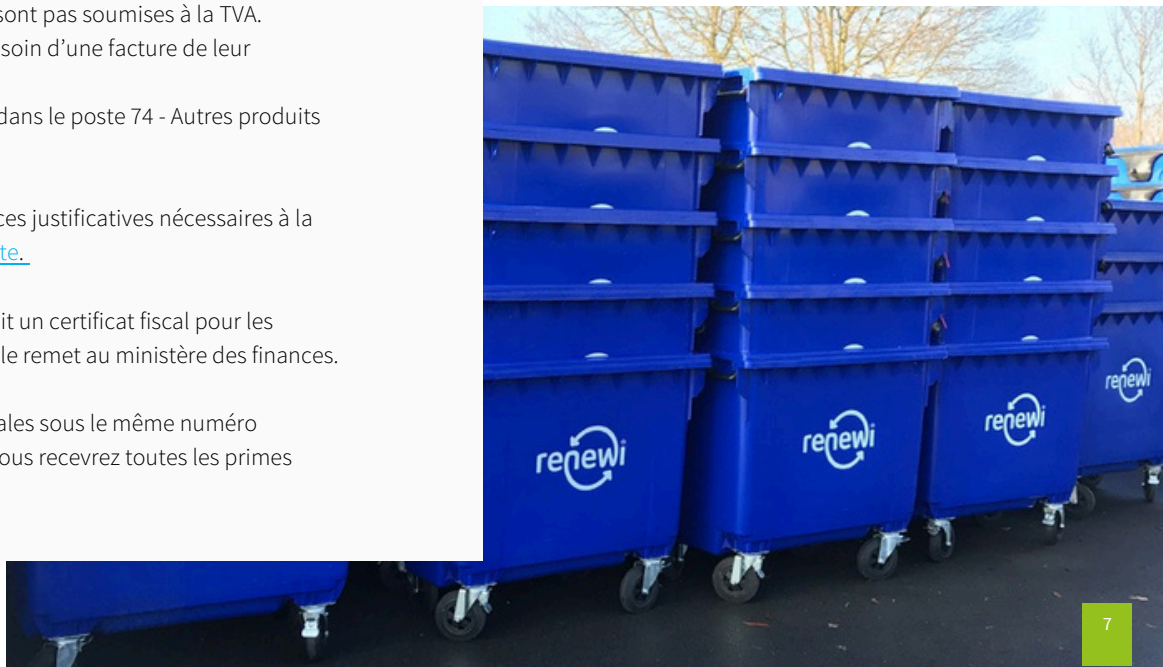

Prime de recyclage

Ceux qui trient les déchets d'emballage en bois (palettes, caisses) pouvant être recyclés en panneaux de particules, en compostage ou en copeaux de bois, ou ceux qui collectent les déchets d'emballage en plastique et en métal, peuvent demander une prime de recyclage.

La prime est calculée au prorata du nombre de tonnes de déchets triés.

- Déchets d'emballages en bois : 10 euros par tonne
- Déchets d'emballages en plastique : 30 euros par tonne
- Déchets d'emballages métalliques : 10 euros par tonne

Cette prime de recyclage s'ajoute à la prime de conteneur.

Comment demander une prime de recyclage ?

Demander et recevoir une prime de recyclage est très simple : **Renewi se charge de toutes les démarches administratives pour** vous. Vous vous occupez du tri correct de vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pouvons recycler vos déchets que vous avez droit à votre prime.

Via MyCertificate de Valipac, vous pouvez suivre vos primes de recyclage. Le montant de la prime sera versé sur le numéro de compte que vous aurez indiqué. Attention : la prime porte sur les performances de l'année précédente.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur part.
- Vous enregistrez les primes dans le poste 74 - Autres produits d'exploitation.
- Vous pouvez trouver les pièces justificatives nécessaires à la comptabilité via MyCertificate.
- En fin d'année, Valipac établit un certificat fiscal pour les montant à partir de 250 € et le remet au ministère des finances.
- Vous avez plusieurs succursales sous le même numéro d'entreprise ? Dans ce cas, vous recevrez toutes les primes sur un seul document.

Prime de sac pour de petites quantités de plastique (film, EPS (mousse de polystyrène), cerclage)

Vous pouvez également demander une intervention financière pour la collecte, le ramassage et le recyclage approprié de petites quantités de plastique.

Si vous triez de petites quantités de plastique - film, EPS et cerclage - il y a également une sac acheté. Cette prime s'ajoute à la prime de recyclage.

Vous recevrez alors par sac utilisé

- une prime par sac
  Notez que pour le film plastique, la prime est limitée à 500 sacs par site et par an.

- une prime de recyclage pour le matériau contenu dans le sac
  Cette prime est calculée sur la base d'un poids moyen théorique par 100 litres de déchets : 2,25 kg/100 litres pour le film plastique, 0,75 kg/100 litres pour le PSE et 2,25 kg/100 litres pour le cerclage.

Comment demander une prime par sac pour les petites quantités de plastique ?

Demander et recevoir une prime par sac pour les petites quantités de plastique est très simple : Renewi s'occupe de **toute l'administration pour vous. Vous vous chargez de trier** correctement vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pouvons recycler vos déchets que vous avez droit à votre prime.

Via MyCertificate de Valipac, vous pouvez suivre vos primes de recyclage. Le montant de la prime sera versé sur le numéro de compte que vous aurez indiqué. Attention : la prime porte sur les

Primes pour la collecte des films plastiques

Vous pouvez également demander une prime pour la collecte et le **ramassage séparés des films plastiques. Il s'agit souvent de films** plastiques utilisés pour emballer des produits, comme les sacs en PEBD. Ces films ne pèsent pas lourd, mais ils prennent beaucoup de place. Un tri approprié peut alors contribuer à réduire vos déchets résiduels.

Les entreprises qui trient et collectent les films d'emballage au moyen de sacs en aluminium ont droit à une prime de 0,50 euro par sac en aluminium acheté. Cette prime s'ajoute à la prime de recyclage pour le contenu du sac. Elle est calculée sur la base d'un poids moyen théorique de 2,5 kg de film par sac de 100 litres.

Comment demander une prime pour les films plastiques ?

Vous ne devez rien faire vous-même pour la prime de collecte des films plastiques. Renewi demande automatiquement cette prime pour vous une fois par an et vous tient informé de la prime accordée.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur part.
- Vous enregistrez les primes dans le poste 74 - Autres produits d'exploitation.
- Vous pouvez trouver les pièces justificatives nécessaires à la comptabilité via MyCertificate.
- En fin d'année, Valipac établit un certificat fiscal pour les montant à partir de 250 € et le remet au ministère des finances.
- Vous avez plusieurs succursales sous le même numéro d'entreprise ? Dans ce cas, vous recevrez toutes les primes sur un seul document.

Primes pour PMC

Une prime financière existe pour la collecte et le ramassage correct des PMC. Fost Plus vous verse une prime de bienvenue unique de 75 euros lorsque vous commencez à trier les pmc - via les sacs officiels de collecte des PMC pour les entreprises ou les conteneurs à roulettes de PMC.

Comment demander une prime pour les PMC ?
Demander et recevoir une prime de bienvenue pour PMC est très simple : vous concluez un contrat avec un organisme agréé. Le collecteur de déchets - tel que Renewi - et nous nous occupons de toute l'administration pour vous. Vous vous occupez de trier correctement vos déchets, car ce n'est que lorsque nous pourrons recycler vos déchets que vous aurez droit à votre prime.

Fostplus

Primes de recyclage pour les déchets spécifiques

Pour certains flux de déchets spécifiques vous pouvez bénéficier de primes supplémentaires.

Pneus de voiture

Les pneus de voiture mis au rebut sont recyclés par Recytyre. Les importateurs et les fabricants de pneus de voiture financent la collecte et le recyclage de Recytyre par le biais de contributions environnementales.

Cela signifie que les fabricants et les importateurs de pneus déposent une contribution environnementale fixe dans un fonds pour chaque pneu qu'ils mettent sur le marché belge. Ils transmettent ces contributions aux grossistes, qui les transmettent ensuite aux détaillants. Les détaillants transmettent à leur tour la contribution à l'acheteur privé.

Le financement du fonds permettra à Reyctyre de collecter les pneus et de les éliminer de manière écologique.

Si vous faites collecter vos pneus usagés par un collecteur agréé, Recytyre prend en charge les frais de cette opération. Il n'y a pas de prime séparée, mais la collecte est gratuite.

Toutes les informations sont disponibles sur le site

RECYTYRE

Matelas

Pour la collecte, le ramassage et le recyclage correct des matelas, vous pouvez demander à Valumat une intervention financière sous forme de prime.

Les vendeurs de matelas ne sont pas obligés de reprendre les matelas mis au rebut. Les intermédiaires, les fabricants et les importateurs ne sont pas non plus obligés de le faire. Mais les vendeurs qui reprennent volontairement le matelas mis au rebut par **un client recevront une compensation de Valumat.**

Valumat est l'organe de gestion des importateurs et des producteurs de matelas. Étant donné qu'il est impossible, tant sur le plan organisationnel que financier, pour les producteurs et les importateurs d'assumer individuellement la responsabilité étendue du producteur, un certain nombre de producteurs et d'importateurs de matelas ont décidé d'adhérer à cette initiative. Les fédérations sectorielles Fedustria (industrie du textile, du bois et de l'ameublement), Comeos (commerce et services) et Navem (commerce de meubles) ont créé l'organisme de gestion Valumat ASBL.

Valumat promeut ainsi l'éco-conception, de sorte qu'à terme, tous les matériaux des matelas mis au rebut auront une nouvelle vie afin de boucler le cycle des matériaux dans le cadre de l'économie circulaire.

Valumat prévoit une intervention financière pour les vendeurs finaux qui acceptent volontairement les matelas mis au rebut lors de **l'achat d'un nouveau matelas. Ce montant est calculé sur la base du nombre de tonnes collectéees (600 €/tonne), soit environ** 8,5 € par matelas. Ce montant forfaitaire est réévalué chaque année, en fonction des conditions du marché pour la collecte, le transport et le traitement.

Pour bénéficier de cette prime, vous devez toutefois remplir un certain nombre de conditions :

- Vous vendez des matelas de manière professionnelle.
- Vous collectez volontairement les matelas mis au rebut par les clients qui vous achètent un nouveau matelas.
- Un collecteur agréé de Valumat - tel que Renewi - récupère les matelas.
- **Le type de matelas relève de l'obligation de réception.**
- Vous stockez les matelas au sec et sans risque de contamination.
- En concertation avec le collecteur, vous convenez des modalités et des coûts de la collecte.

Comment demander la prime de collecte des matelas ?

Vous n'avez rien à faire vous-même pour la prime à la collecte de matelas ; Renewi fait automatiquement la demande de cette prime pour vous une fois par an et vous tient informé de la prime accordée. Veuillez noter que la prime porte sur les performances de l'année précédente.

Huile usagée

Pour la collecte, le ramassage et le recyclage appropriés des huiles usagées vous pouvez demander une intervention financière à Valor lub.

Valorlub collecte et traite les huiles usagées. Ceux qui font collecter de petites quantités d'huiles usagées - moins de 10 000 litres par an - peuvent bénéficier d'une redevance annuelle.

VALORLUB
inzameling en verwerking van afvalolie

La redevance forfaitaire pour les collectes en 2024 :

- de 0 à 1.000 litres : 165 €
- de 1.001 à 3.500 litres : 180 €

Pour obtenir ce remboursement, vous devez toutefois remplir certaines conditions :

- Vous êtes un utilisateur professionnel et avez utilisé des huiles collectées sur le territoire belge.
- Vous disposez d'un total de moins de 10 000 litres d'huile collectés annuellement par un collecteur agréé - tel que Renewi.
- Le type d'huile relève de l'obligation d'acceptation.
- **L'huile utilisée est de bonne qualité (< 10 % d'eau) et n'est pas** mélangée à des PCB, de l'eau, des solvants, des détergents, des huiles animales ou végétales, des détergents, des liquides de frein, des carburants et d'autres déchets dangereux.

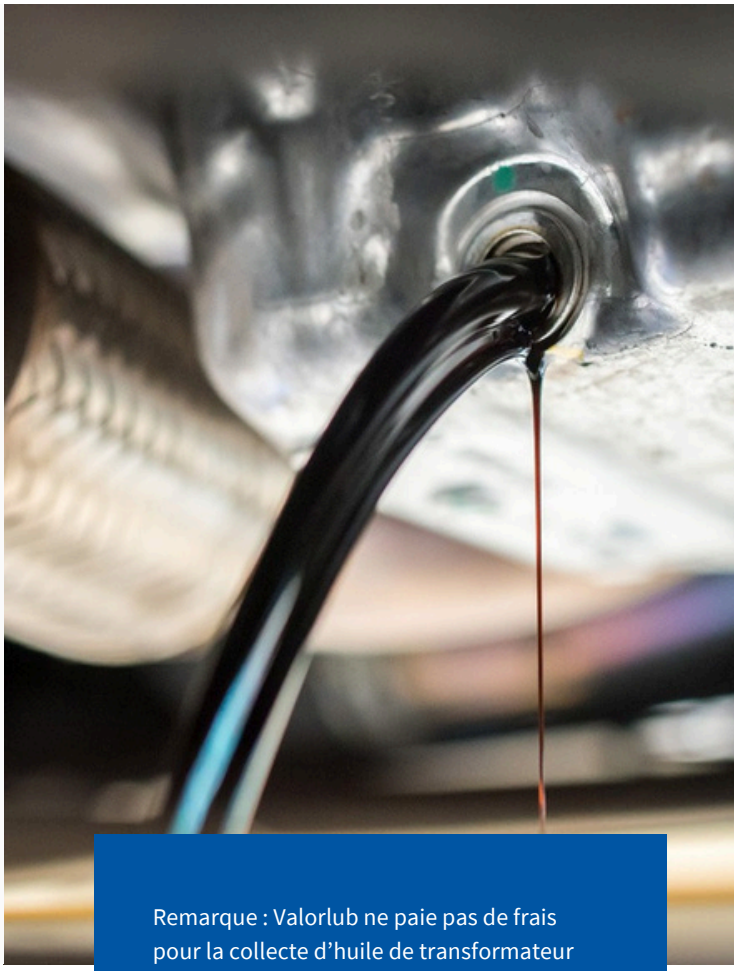

Remarque : Valorlub ne paie pas de frais pour la collecte d'huile de transformateur il n'y a pas d'intervention financière si l'huile a été collectée gratuitement ou si le collecteur accorde une redevance à l'utilisateur professionnel. Vous recevrez une redevance **maximale par permis d'environnement.**

Comment demander une prime pour les huiles usagées ?

Pour la prime de collecte des huiles usagées, vous n'avez rien à faire vous-**même. Renewi fournit toutes les informations à Valorlub. Jous recevrez** ensuite un code unique au mois d'avril de l'année suivant l'année de collecte. **Avec ce code, vous pouvez** vous connecter au site web de Valorlub**.** Valorlub se charge ensuite du paiement de votre prime.

Quelques informations supplémentaires :

- Les primes de recyclage ne sont pas soumises à la TVA. Vous n'avez pas non plus besoin d'une facture de leur part.
- Vous enregistrez les primes dans le poste 74 - Autres produits d'exploitation.
- Une prime est liée aux performances de l'année précédente.

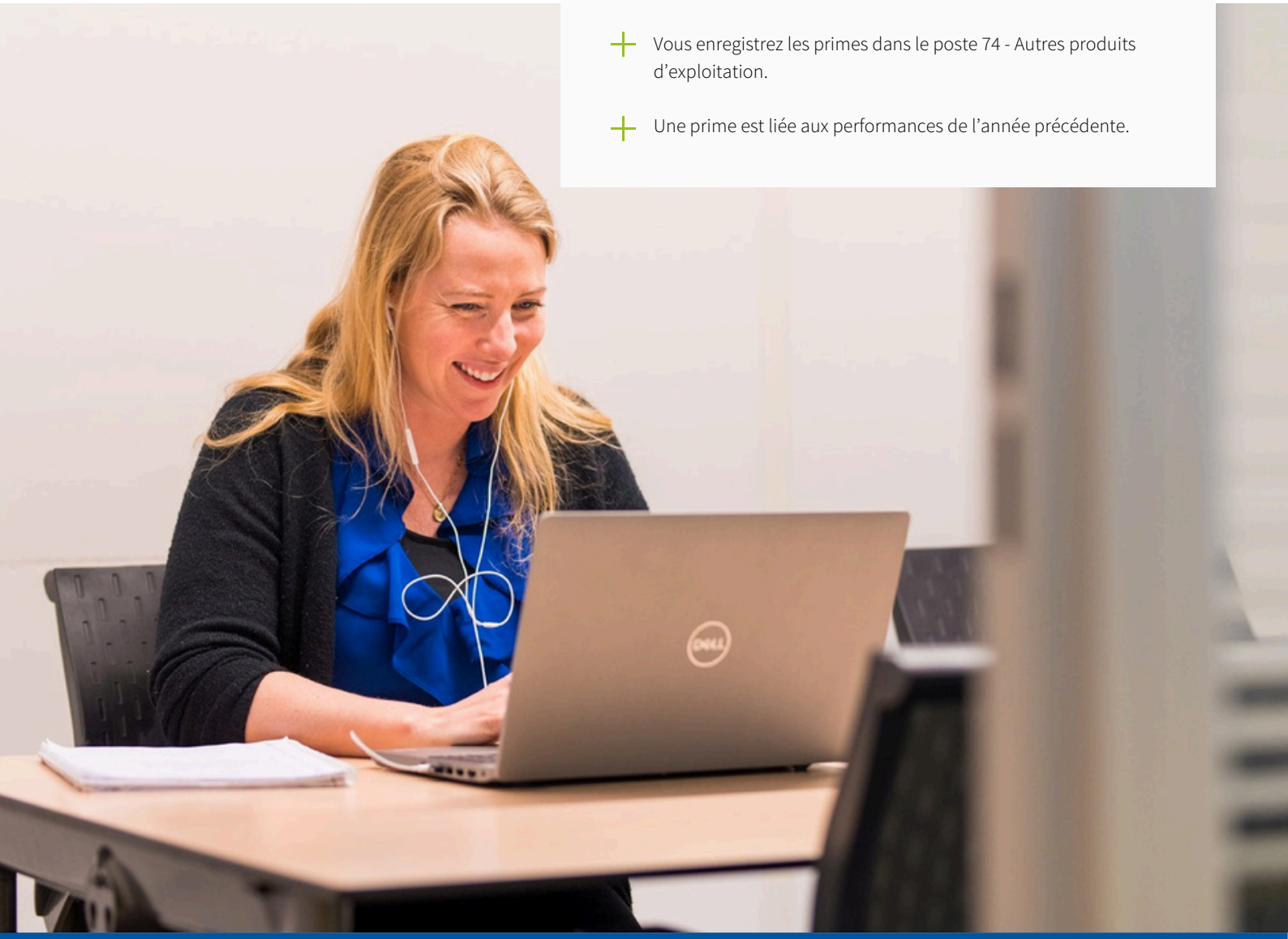

Demander un devis personnalisé
via le formulaire de conseil sur notre site web.

w w w.renewi.be

renewi
waste no more